



Mariée à Las Vegas et toujours pas divorcée en France...

Par **Glamdringue**, le **20/01/2013** à **20:18**

Bonjour à tous,
J'aimerais vous poser une question que l'on vous a certainement déjà posée, mais j'avoue ne pas trouver de réponses...
Voilà : je suis en instance de divorce, et j'ai appris, photo à l'appui, que "mon épouse" s'est mariée à Las Vegas. J'ai entendu sur France info, la semaine dernière, que ce mariage était légalement valable, ce qui voudrait dire que "ma femme" est bigame, et que cela relèverait du Pénal...
Par contre, je ne connais pas la nature de ce mariage, civil ou religieux. J'ai fait part de cette situation à mon avocat, qui ne semble pas y donner une grande importance...
Pourriez-vous me faire part de votre expérience concernant cette situation?
Un grand merci par avance..
Pierre.

Par **amajuris**, le **21/01/2013** à **10:48**

bjr,
tout dépend si l'état civil français a été informé de ce mariage.
voir ce lien : <http://mariagelasvegas.free.fr/validerlemariage.htm>
cdt